**DCG session 2015 UE5 Economie Corrigé indicatif**

**I – DISSERTATION**

**L’économie française peut-elle compter sur l’investissement pour retrouver la croissance ?**

Le travail de dissertation proposé par les candidats se doit de reposer sur une structure articulée autour d’une introduction (composée de 4 temps), d’un développement et d’une conclusion rapide.

Le sujet proposé s’ancrait volontairement autour de la situation actuelle de la France, ce qui pouvait amener les candidats à illustrer leurs propos par des exemples propres à la France. Néanmoins, certains candidats ont pu envisager le sujet dans une forme plus large et décontextualisée et traiter ce dernier de manière non spécifique à la France. Cette seconde approche reste acceptable.

* **INTRODUCTION**

• **Une accroche**. Les possibilités d’accroche sont nombreuses ; elles doivent bien être en lien avec le sujet (investissement, croissance). Exemples possibles de thématique d’accroche :

- La croissance économique française et plus largement européenne est en panne depuis la crise de 2008 (taux de croissance du PIB français de seulement +0,4% en 2013, de même qu’en 2014) et la question des facteurs capables de faire repartir la croissance est posée. Faut-il miser sur la demande (consommation, investissement, dépenses publiques) ? Sur les conditions de l’offre des entreprises (dont l’investissement fait partie) ? L’investissement intervenant aussi bien sur le bloc demande que sur le bloc offre de l’économie, la question de sa place et de son rôle est posée.

- Le niveau de l’investissement a reculé en France en 2012 et 2013, s’est stabilisé en 2014 et pourrait de nouveau reculer en 2015 selon les dernières études de l’Insee.

- Les crédits aux entreprises, nécessaires au financement de leurs investissements, se contractent : les banques sont plus vigilantes et soucieuses d’assurer la qualité de leurs bilans.

- Début septembre 2014, le gouvernement français a organisé à l’Élysée les assises du financement et de l’investissement, dans l’optique de dégager des pistes de réformes et d’amélioration des conditions auxquelles font face les entreprises.

- Etc.

• **Définition des termes du sujet**

- Deux notions économiques étaient contenues dans le sujet et devaient donc être définies : l’investissement et la croissance.

- Croissance :

• « augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d’un d’indicateur de dimension » (F. Perroux).

• Plus simplement, la croissance économique est le phénomène d’augmentation sur le long terme de la richesse produite, laquelle est souvent mesurée par l’indicateur que constitue le PIB.

• La croissance est un phénomène qui se mesure de manière quantitative.

- Investissement :

• Opération d’accumulation de capital menée par les entreprises / dépenses immédiates en vue de recettes futures ou d’économies (au sens de la comptabilité nationale, on parle de FBCF – Formation brute de capital fixe).

• L’investissement est l’une des composantes de la demande globale dans l’économie (aux côtés de la consommation, des exportations et des dépenses publiques).

• Tous les investissements ne sont pas identiques et différentes typologies existent :

 Investissement de remplacement / de capacité / de productivité ;

 Investissement matériel / immatériel ;

 Investissement privé / public.

• **Problématique**. L’investissement cristallise un nombre croissant d’interrogations et d’inquiétudes quant à sa faiblesse tendant à devenir chronique ; son redémarrage semble pour beaucoup être une condition nécessaire du retour de la croissance. Néanmoins, la faiblesse de son niveau laisse transparaître un certain nombre de difficultés quant à son déploiement dans l’économie. Plusieurs questions sont alors soulevées par le sujet : quel rôle l’investissement peut-il théoriquement jouer sur la croissance économique ? Par quels mécanismes ? Sous quelles conditions l’investissement peut-il constituer un générateur efficace de croissance ? L’investisseur présente-il des risques éventuels pour la croissance ? À quelles difficultés la France est-elle actuellement confrontée dans sa tentative de redémarrage de l’investissement (et donc de la croissance) ?

 Exemples de problématique :

**1.** En quoi l’investissement peut-il aujourd’hui être considéré comme un moteur efficace, mais conditionné et non sans risques, du retour de croissance de l’économie française ?

**2.** Pourquoi l’investissement peut-il aujourd’hui être considéré comme l’un des moteurs potentiels du retour de la croissance française ?

• **Annonce du plan.** Le plan doit être annoncé, simplement mais clairement. Deux parties sont de préférence attendues mais un développement en 3 parties est possible. Chaque partie doit s’articuler autour de deux sous-parties (mais trois sous-parties sont possibles).

* **Pistes de DÉVELOPPEMENT possibles**

Les éléments présentés ci-dessous peuvent être développés par les candidats. Il ne s’agit EN AUCUN CAS d’attendre tous ces éléments. En outre, des arguments non présentés ci-dessous peuvent absolument être pertinents et être valorisés en conséquence.

**L’investissement constitue un moteur potentiellement efficace de la croissance économique : les mécanismes de diffusion de l’investissement sur la croissance et les rôles spécifiques des investissements publics sur la croissance**

- L’investissement est l’une des composantes de la demande globale (aux côtés de la consommation, des dépenses publiques et des exportations) : lorsqu’il est important et stimulé, il dynamise la demande globale et pousse à l’accroissement de l’offre en vue de répondre aux besoins exprimés. Cet accroissement de l’offre se traduit par de nouveaux débouchés, de nouveaux emplois, de nouveaux salaires versés, un pouvoir d’achat des ménages accru, une consommation en conséquence plus forte, etc. Tous ces éléments, combinés, tendent à générer la croissance.

- L’investissement (dans le facteur capital ou travail, matériel et immatériel) est l’une des sources du progrès technique et des gains de productivité, lesquels créent une dynamique favorable à la croissance économique (accroissement des marges, hausse de la compétitivité des entreprises, etc.). En outre, dans le modèle de Solow, le progrès technique est facteur de croissance (même si Solow n’explique pas l’origine du progrès technique – d’où la qualification de croissance exogène -, ce que tenteront de faire les auteurs des théories de la croissance endogène ; cf. I/B.)

- Les investissements, privés comme publics, peuvent être à la source d’innovations (investissements en R&D, par exemple). Ces innovations tendent à améliorer la position concurrentielle des entreprises nationales, lesquelles se situent alors dans des positions plus favorables pour embaucher, distribuer des salaires, verser des impôts aux pouvoirs publics, etc. : autant d’éléments qui impactent positivement la création de richesse de l’économie.

- L’investissement immatériel dans le facteur travail est généralement considéré comme un facteur de croissance durable. L’investissement en « capital humain » ou la formation du facteur travail apportent aux entreprises des effets multiples qui finissent par se traduire par une croissance plus importante : davantage de savoirs et de connaissances, davantage de créativité, davantage d’innovations, davantage de productivité du facteur travail, etc.

- Le multiplicateur keynésien, encore appelé multiplicateur d’investissement, met en évidence les effets largement positifs sur la production (et *in fine* sur la création de richesses, donc sur la croissance) d’un surplus d’investissement. Formule de base du multiplicateur keynésien : multiplicateur =1/(1-c) où c est la propension marginale à consommer ; concrètement, un investissement supplémentaire (on raisonne en variations) se traduit par une hausse plus que proportionnelle de la production (car le multiplicateur est supérieur à 1, c étant inférieur à 1). Le soutien à l’investissement se traduit donc pour Keynes par un accroissement de la production et donc de la croissance.

- L’ouverture des économies peut en outre être un facteur amplificateur des impacts de l’investissement sur la croissance : des investissements directs provenant de l’étranger (IDE), par exemple, peuvent venir stimuler la croissance économique interne. La France, de ce point de vue, est très attractive pour les IDE étant donné la solidité historique de son économie, la force de l’euro et la crédibilité des pouvoirs publics.

- Si l’investissement privé est un facteur moteur de la croissance, l’investissement public l’est aussi. Il joue en outre des rôles assez spécifiques que les investissements privés ne peuvent parfois pas jouer ou mal jouer.

- L’approche keynésienne du rôle des investissements publics en situation de sous-emploi. Dans la *Théorie générale de l’emploi, de l’intérêt et de la monnaie*, Keynes met en évidence la possibilité d’un équilibre de sous-emploi durable dont l’économie ne peut se sortir par les seules principes de fonctionnement du marché, étant donné la faiblesse de la demande effective et la faiblesse de la confiance des entreprises (efficacité marginale du capital faible et inférieur au taux d’intérêt). Dans ce cas, seuls les pouvoirs publics peuvent relancer la dynamique de croissance via des investissements publics lourds qui sauront donner de nouveaux débouchés aux entreprises (point de départ d’une nouvelle dynamique). Exemple : politique des grands travaux pendant le New Deal (investissements publics dans les infrastructures) à partir de 1933.

- Les théories de la croissance endogène et le rôle des investissements publics.

À partir des années 1980, de nouveaux modèles explicatifs de la croissance apparaissent et cherchent à dépasser les faiblesses du modèle de Solow dans lequel le progrès technique était exogène. Les modèles constitutifs des théories de la croissance endogène expliquent que les sources d’une croissance auto-entretenue se situent dans les investissements en R&D (Romer), dans les investissements en capital humain (Lucas) ou encore dans les investissements dans les infrastructures (Barro). Ces différentes formes d’investissements génèrent des externalités positives qui se traduisent *in fine* par une croissance. Ces investissements ne sont pas forcément envisagés par les acteurs privés (par exemple, en raison du problème du « passager clandestin » dans le cas des infrastructures) et les pouvoirs publics sont alors les mieux placés pour les réaliser.

**Les effets de l’investissement sur la croissance ne sont toutefois pas systématiques : des conditions à réunir et des risques à éviter**

- Les effets positifs de l’investissement sur la croissance sont conditionnés. Les conditions à réunir sont multiples et diverses.

- Le financement des investissements doit être disponible et suffisant.

 *Concernant les investissements privés*. Si les sources de financement des investissements sont multiples (crédit bancaire, marchés financiers, crowdfunding, business angels, etc.), il est néanmoins à noter que dans le cas de la France, le resserrement du crédit bancaire joue actuellement en défaveur du financement des investissements, notamment pour les PME qui s’y trouvent très exposées. Les banques limitent leurs crédits en raison de craintes sur la solvabilité des emprunteurs mais également des nouvelles exigences induites par l’Union bancaire européenne. Malgré la politique accommodante de la BCE, le crédit bancaire et donc le financement d’un certain nombre d’investissement est aujourd’hui problématique en France.

 *Faiblesse du taux de marge des entreprises françaises*. Faiblesse du niveau des fonds propres : PME sous-capitalisées (cf. rapport Gallois).

 *Concernant les investissements publics*. Ces derniers sont conditionnés par les budgets publics, lesquels sont aujourd’hui largement restreints (déficit et dette publics, contraintes des critères de Maastricht – 3%PIB maximum pour le déficit public et 60%PIB maximum pour la dette publique).

- La confiance dans l’économie (et ses perspectives) doit être forte. Keynes avait mis en évidence le rôle de la confiance en conditionnant l’investissement des entreprises à la supériorité de l’efficacité marginale du capital (taux de rendement des investissements « espéré », donc en lien avec la confiance en l’avenir) face au taux d’intérêt. Une confiance faible peut générer un blocage de l’investissement, même si les taux d’intérêt sont très faibles. De même, le principe de la demande effective keynésienne (demande future anticipée) met en avant le fait que les décisions d’investissement sont conditionnées par la confiance en l’avenir (débouchés anticipés, l’anticipation dépendant de la confiance).

- Les investissements doivent être correctement orientés.

Certains investissements ne sont pas productifs et ne se diffusent pas efficacement dans l’économie (secteurs non porteurs, investissements de spéculation, etc.). En revanche, d’autres secteurs sont moteurs pour l’économie et la croissance et doivent concentrer les investissements les plus importants (secteur de l’automobile, économie de la connaissance, secteurs aux externalités positives élevées, etc.).

- Un environnement globalement favorable à l’investissement.

Le taux d’épargne doit être assez important pour éviter un financement monétaire excessif (de ce point de vue, le taux d’épargne des ménages français est très important : au-delà de 15% du revenu disponible brut en 2013) ; la fiscalité doit être encourageante (c’est notamment le cas avec la mise en place du « crédit impôt recherche » en France) ; le volontarisme évident (la France a lancé un soutien à 34 projets industriels, a mis en place des pôles de compétitivité, etc.)

- L’investissement, s’il est mal orienté, peut générer un accroissement de l’endettement sans résultats évidents. Les investissements doivent donc être orientés avec stratégie et dans une perspective tournée vers l’avenir et la concurrence internationale.

- Certains investissements de productivité font peser des risques sur l’emploi (substitution capital/travail) et peuvent alors peser négativement sur la croissance : une comparaison des gains et des coûts doit alors être menée.

- La possibilité d’un effet d’éviction.

L’investissement public, en se finançant, peut capter sur les marchés, des ressources devenant dès lors non disponibles pour les acteurs privés : l’investissement public peut alors évincer l’investissement privé, peut-être meilleur dans certaines circonstances.

- La possibilité de l’équivalence ricardienne : le financement des investissements publics par davantage de dette publique est interprété par les agents comme une hausse future des impôts. Ces derniers épargnent donc davantage en vue de faire face à l’augmentation anticipée des impôts et annulent alors les effets de l’investissement public de départ. En outre, si l’investissement public est financé par l’impôt, il vient grever le pouvoir d’achat des ménages, leur consommation et donc, *in fine*, la croissance économique : une mise en balance des effets positifs de l’investissement public avec les effets négatifs de la baisse de la consommation doit être menée.

* **ÉLÉMENTS DE CONCLUSION**

Il est attendu une reprise des idées essentielles développées ainsi qu’une ouverture (autres moteurs de la croissance telle que la consommation, durabilité de l’investissement comme moteur de la croissance, etc.).

**II/ ÉTUDE DE DOCUMENT**

**1. Après avoir rappelé les principaux déterminants théoriques du taux de change, expliquez les raisons de la dépréciation de l’euro sur le marché des changes sur la deuxième moitié de l’année 2014.**

 Le cours d’une monnaie sur le marché des changes varie en fonction des niveaux de sa demande et de son offre sur le marché des changes. La formation du taux de change est particulièrement complexe, on peut retenir **quatre déterminants : la formation du taux de change sur la base de la parité des taux de change, de la balance des transactions courantes, de la parité des taux d’intérêt, des anticipations des agents.**

**Taux de change et parité des pouvoirs d'achat**

Selon cette approche, formulée par l'économiste CASSEL, le taux de change se fixe à un cours qui assure l'égalité entre le niveau des prix domestiques et le niveau des prix étrangers, une fois ces prix exprimés dans une même unité monétaire. Autrement dit, si la parité absolue des pouvoirs d'achat est respectée, une unité de monnaie domestique permet, au taux de change courant, d'acheter la même quantité de biens et de services aussi bien dans le pays domestique que dans les pays étrangers. Ainsi, à l'équilibre, le taux de change assure l'absence d'un avantage de prix d'un pays par rapport à un autre.

Cependant, mal vérifiée empiriquement, la théorie de la parité absolue des pouvoirs d'achat a été peu à peu délaissée au profit d'une théorie de la **parité relative des pouvoirs d'achat,** expliquant l'évolution des taux de change par les différentiels d'inflation et non de prix.

**Taux de change et solde de la balance des transactions courantes**

L’approche traditionnelle du taux de change par la balance des paiements conçoit le taux de change avant tout comme une variable d'ajustement, permettant atteindre l'équilibre externe. Dans les versions les plus simples de cette approche, le taux de change réel, défini comme le rapport du taux de change nominal à la parité des pouvoirs d'achat, doit **équilibrer la balance courante.** Le taux de change nominal est flexible, il pourra s'ajuster rapidement, de façon à maintenir un équilibre permanent entre les exportations et les importations ; le taux de change nominal est fixe, ce sont les prix qui devront s'ajuster.

**Taux de change et parité des taux d'intérêt**

Pour KEYNES, il existe une relation inverse entre le taux d'intérêt sur une monnaie et le cours du change de cette monnaie. En effet, un taux d'intérêt élevé signifie que la confiance dans la monnaie considérée est faible, et réciproquement.

**Taux de change et anticipations des agents**

La formation des taux de change peut être analysée dans le cadre de l’approche par les **« bulles spéculatives »** : il y a « bulle spéculative » lorsque, sur un marché, le prix d'un actif (ici une devise) s'éloigne durablement et cumulativement de sa valeur dite d'équilibre (en parité des pouvoirs d'achat par exemple) ; le prix de la devise augmente par le fait de comportements spéculatifs des agents, hors de toute logique réelle. Depuis les années 1980, la volatilité des taux de change s’explique notamment par les différentes anticipations à la hausse ou à la baisse qui amplifient les variations. Par leur comportement « moutonnier », les agents économiques aggravent les déséquilibres.

 Raison 1 : **la politique monétaire accomodante menée par la BCE depuis juin 2014**. Cette politique monétaire, très largement expansionniste, repose sur deux éléments menant conjointement aux mêmes effets de dépréciation de l’euro : la baisse des trois taux directeurs de la BCE et le rachat de nouveaux actifs financé par la création de liquidités (monnaie).

o Les trois taux directeurs ont été abaissés à des niveaux historiquement bas, avec un taux de facilité de dépôt même négatif (-0,2%) : ce niveau extrèmement faible pousse à la création de nouveaux euros et vient donc accroître le niveau de l’offre d’euros sur le marché des changes. À demande constante, cette hausse de l’offre vient diminuer le taux de change de l’euro face aux autres monnaies, dont le dollar. En outre, le niveau extrèmement bas des taux directeurs fixés par la BCE rend les placements financiers peu intéressants en zone euro puisque les rendements sont alors très faibles (les taux d’intérêts des divers placements suivent la tendance à la baisse des taux directeurs) : les investisseurs tendent alors à récupérer leurs fonds pour aller les placer dans des pays offrant des conditions de rémunération plus avantageuses, notamment aux Etats-Unis où les taux sont plus élevés (cf. raison 2). Les déplacements de fonds de la zone euro vers les Etats-Unis se traduisent concrètement par des ventes d’euros contre des dollars : l’offre d’euros s’accroît sur le marché, ce qui contribue à sa dépréciation ; la demande de dollars s’accroît, ce qui contribue symétriquement à son appréciation.

o Le rachat de nouveaux actifs, financé par la création de nouvelles liquidités, provoque des effets similaires à la baisse des taux : la mise en circulation de nouveaux euros accroît le niveau de l’offre d’euros sur le marché des changes, ce qui contribue à faire baisser son cours (son prix, en quelque sorte).

 Raison 2 : **le retournement de la politique monétaire de la Fed**. Depuis septembre 2012, la Fed avait mis en place un « quantitative easing » de grande ampleur qui avait contribué à faire baisser la valeur du dollar. En stoppant cette orientation monétaire, « cela devrait notamment avoir pour conséquence de faire remonter les taux directeurs de la Fed en 2015, ce qui rendra les placements en dollars plus attractifs ». Ainsi, le retournement de la politique monétaire américaine vient jouer un rôle exactement complémentaire à celui joué par les orientations actuelles de la politique monétaire de la BCE : les placements aux Etats-Unis sont privilégiés par rapport aux placements en zone euro étant donné les écarts de taux (et donc de rémunérations), ce qui entraîne des ventes d’euros contre des dollars et donc une baisse de la valeur de l’euro face au dollar.

 Raison 3 : **des phénomène spéculatifs**. Comme le souligne P. Artus, des phénomènes spéculatifs contribuent également à la dépréciation de l’euro sur le marché des changes. La spéculation correspond à des achats/ventes d’actifs visant à dégager des plus-values sur la seule base des variations de prix. De toute évidence, certains agents sur le marché des changes « misent » sur une baisse de l’euro et cherchent à provoquer cette dernière. Les phénomènes spéculatifs ne sont pas nécessairement fondés.

**2. Analysez les conséquences potentielles de cette dépréciation sur les situations des entreprises et des ménages de la zone euro, sans vous limiter aux éléments fournis par l’annexe.**

La question invite explicitement à mettre en évidence un raisonnement en deux temps : les conséquences de la dépréciation de l’euro sur la situation des entreprises et sur la situation des ménages.

 **Des conséquences différenciées sur les entreprises de la zone euro**.

o Selon la nature exportatrice ou importatrice des entreprises (certaines peuvent n’être ni l’une ni l’autre), les conséquences de la dépréciation de l’euro sont différentes.

o *Concernant les entreprises exportatrices de la zone euro*, la dépréciation de l’euro a pour effet direct de rendre le prix de leurs produits plus faibles pour les acheteurs étrangers qui disposent d’une monnaie s’appréciant face à l’euro (par exemple, un acheteur américain devra utiliser moins de dollars pour obtenir une même quantité d’euros nécessaire à l’achat d’un produit). Cette amélioration de la « compétitivité-prix » peut générer un accroissement des volumes de vente, une hausse des recettes, une amélioration des marges, des créations d’emplois, etc. Toutefois, ces effets pour les entreprises exportatrices de la zone euro sont soumis à la condition qu’elles axent leur compétitivité sur les prix (« compétitivité-prix ») ; une entreprise exportatrice s’appuyant sur une « compétitivité hors-prix » pourrait ne pas voir sa situation s’améliorer puisque le facteur prix ne serait alors pas (aussi) déterminant.

o *Concernant les entreprises importatrices de la zone euro*, la dépréciation de l’euro joue les effets inverses puisque ces entreprises vont subir les conséquences de la baisse de valeur de l’euro sans profiter de ses avantages. Ces entreprises importatrices vont en effet devoir donner de plus en plus d’euros pour obtenir la même quantité de produits importés. Leur situation tend globalement à se détériorer ; hausse des coûts, baisse des marges, réduction des marges de manoeuvre, ajustements sur l’emploi, etc.

o *Globalement, le résultat de la dépréciation de l’euro est incertain et difficile à évaluer.* Si les effets positifs dont bénéficient les entreprises exportatrices dépassent largement les effets négatifs subis par les entreprises importatrices, la situation globale des entreprises de la zone euro s’améliorerait nettement à la suite de la dépréciation de la zone euro. Les créations d’emplois seraient fortes, les résultats meilleurs, les dépenses d’investissement plus aisées, la crédibilité plus forte, etc.

 **Des conséquences incertaines pour les ménages de la zone euro.**

o La dépréciation de l’euro tend à générer une baisse du pouvoir d’achat des ménages français lors de leurs achats de produits étrangers (importations) : en utilisant une monnaie, l’euro, qui perd de sa valeur face aux autres monnaies nécessaires pour importer des produits étrangers, les ménages de la zone euro doivent en effet utiliser de plus en plus d’euros pour obtenir la même quantité de biens importés (libellés en monnaie étrangère).

o Toutefois, parallèlement, si les effets globaux sur les entreprises de la zone euro de la dépréciation de l’euro sont assez positifs, les ménages peuvent bénéficier de retombées en termes d’emploi, de distribution de revenus, etc. Les effets sur la consommation pourraient alors être positifs, générant parallèlement des retombées fiscales pour les pouvoirs publics leur permettant de réduire leurs déficits publics et de soutenir l’économie. Ici encore, les effets globaux sont incertains mais potentiellement positifs.

**III/ QUESTION**

**La décentralisation en France : objectifs, mise en oeuvre et difficultés.**

 Ne pas confondre déconcentration et décentralisation ! La déconcentration consiste à transférer des attributions de l’échelon national aux autorités de l’État (administration centrale) implantées dans les circonscriptions administratives (préfectures, sous-préfectures) ; tandis que la **décentralisation** est fondée sur la constitution de blocs de compétences permettant aux collectivités locales d’agir de façon autonome.

 Une collectivité territoriale est une structure administrative, distincte de l’administration de l’État, qui doit prendre en charge les intérêts de la population d’un territoire précis.

Objectifs de la décentralisation en France :

*La formule de l'État fédéral ou celle de l'État unitaire décentralisé se sont imposées un peu partout en Europe et dans le monde (États-Unis, Canada, etc.), la France n'échappant pas à la tendance même si l'orientation en ce sens est postérieure à celle de la plupart des grands pays industrialisés.*

Plusieurs facteurs contribuent à une telle évolution :

- l'existence de grandes inégalités régionales et communales et le déséquilibre bien connu entre Paris et la province ;

- les effets de la construction européenne et l'affirmation d'une concurrence entre grandes régions européennes (qui appelle à plus d'autonomie et à plus de ressources propres de la part de ces collectivités) ;

- les problèmes de financement même de l'État qui le pousse à abandonner peu à peu différentes missions et à transférer la charge du financement vers d'autres échelons institutionnels ;

- enfin les vertus mêmes prêtées aux solutions décentralisées (libération des énergies locales, solutions mieux adaptées au contexte et à l'environnement local, etc.) (cf. notion de politique d’aménagement du territoire).

Mise en oeuvre de la décentralisation en France :

C'est avec les lois de 1982 et 1983 (dites « lois Defferre ») que s'engage l' « Acte I » de la politique de décentralisation. Elle vise à la réduction de la tutelle de l'État sur les collectivités locales en affirmant les droits et libertés des communes, départements et régions. Concrètement, il s'agit de doter les collectivités territoriales d'une autorité exécutive se substituant à celle du préfet, représentant du pouvoir central. Désormais, les communes, départements et régions sont administrés par des conseils élus. Ce sont les présidents de conseils généraux et régionaux qui assument et exécutent les décisions.

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ouvre l' « Acte II » de la décentralisation en institutionnalisant le processus engagé dans les années 1980. Désormais, la République française est décentralisée. Par ailleurs, le succès de l' « Acte I » de la décentralisation a mis en évidence la nécessité d'approfondissements, en particulier dans les domaines des relations avec l'État, des modes de financement et de la démocratie locale. La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, renforce et étend les compétences des collectivités territoriales. Elle définit les compensations financières et les compensations en personnels liées aux transferts de souveraineté de l'échelon national aux échelons locaux selon trois modalités : les transferts définitifs, les délégations et les expérimentations.

L’ « Acte III » de la décentralisation a débuté en 2010. Son objectif est de réaliser des économies substantielles de gestion et de réduire le « mille-feuilles » territorial caractérisant la France (trop de niveaux d’administrations locales, trop de collectivités territoriales). Au coeur de cette évolution actuelle, on peut citer deux changements majeurs :

- la montée en puissance des intercommunalités ;

- la refonte de la carte régionale : la réforme territoriale, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016, va réduire le nombre de régions (en métropole) de 22 à 13.

Difficultés liées à la décentralisation :

Malgré ses atouts la décentralisation fait toujours débat quant à son rythme et à ses modalités pratiques de mise en oeuvre. Plusieurs problèmes ou difficultés sont ainsi régulièrement avancés faisant intervenir des questions à la fois politiques, économiques et financières.

Tout d'abord rappelons que la décentralisation a un **coût** en raison des déséconomies d'échelle qu'elle ne manque pas d'entraîner (duplication de certaines structures ou prestations, embauche de personnels supplémentaires etc.). **Ces coûts engendrent une pression fiscale accrue** et freinent de ce fait toute recherche de baisse des prélèvements obligatoires par les Pouvoirs publics.

Sur un plan plus politique, elle est à terme potentiellement porteuse d'un risque de **fragilisation, sinon de dislocation même, de l'État** : un État qui doit faire face à la fois aux abandons de souveraineté constitutifs du processus de construction communautaire et à la redistribution de compétences au niveau local.

Enfin, et c'est là sans doute le principal enjeu actuel : la décentralisation pose des problèmes d'ordre financier, avec d'une part **l'alourdissement des charges des collectivités territoriales malgré les transferts de ressources de l'État et d'autre part les risques croissants d'inégalités entre les collectivités notamment régionales**. Ces risques sont d'autant plus importants que le système centralisé n'avait pu venir lui-même à bout de graves déséquilibres territoriaux provenant des inégalités très marquées suivant la zone géographique tant en matière de besoins que de ressources (et en particulier de potentiel fiscal). Dans cette perspective, les actions de redistribution et de correction conduites par l’État mais aussi par les collectivités entre elles jouent un rôle déterminant grâce à des mécanismes de péréquation profitant aux collectivités défavorisées.